



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune BOURBONNE LES BAINS

DEL~2022~ 71

DEPARTEMENT
Haute-Marne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 15
- votants 16
- absents 2

Du mardi 18 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux le 18 octobre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Demande de participation financière de la Commune de Bourbonne les Bains à l'étude sur le volet commerce organisée par la Communauté de Communes des Savoir-Faire

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLLOT, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Procuration : Damien CORNU à Sébastien HUMBLLOT

Étaient absents excusés : Claude PETIOT, Damien CORNU

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21 Octobre 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 13 octobre 2022

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dispositif « Petites Villes de Demain » présenté par la Commission de Développement du Territoire de la Communauté de Communes des Savoir-Faire, en particulier l'étude sur le volet commerce,

ATTENDU que cette étude peut être utile pour valoriser l'image du commerce local et accompagner les commerces à la transition digitale,

Madame Marie-France MERCIER, Adjointe au Maire, expose à la Commune que la CCI, en partenariat avec la CCSF, propose une étude sur le volet commerce des communes labellisées petites villes de demain, Bourbonne les Bains, Chalindrey et Fayl Billot.

Dans le cadre d'une opération intitulée « Grand Est Transformation Digitale », les trois communes peuvent bénéficier d'un diagnostic commerce ainsi que d'une sensibilisation et des ateliers collectifs à destination des commerces sur les outils du numérique.

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le 21/10/2022

ID : 052-215200403-20221018-DEL_2022_71-DE

Le coût total de l'étude ressort à 33 125.00 €. Ce projet est susceptible d'être subventionné à hauteur de 80 %. Le reste à charge de chaque collectivité serait donc de 1 656.25 €.

Madame Marie-France MERCIER, Adjointe au Maire, demande donc au Conseil Municipal :

- D'approuver le versement d'une participation financière à la CCSF (Communauté de Communes des Savoir-Faire), d'un montant de 1 656.25 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal décide de délibérer et de passer au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le versement d'une participation financière à la CCSF (Communauté de Communes des Savoir-Faire), d'un montant de 1 656.25 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

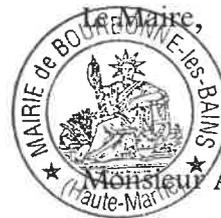
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 21 Octobre 2022

Le Secrétaire de séance,

Madame Amélie MOLTER,



Monsieur André NOIROT